



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Demande de destruction administrative (fouine, martre...)**

La demande doit être formulée par écrit auprès de la DDT73/SPADR/LCPT (ddt-spadr-chasse@savoie.gouv.fr).

Celle-ci sera conservée en cas de litige. L'envoi par mail est recommandé pour plus de rapidité dans le traitement de la demande.

Elle doit comporter les éléments suivants :

- nom et prénom du(des) propriétaire(s), coordonnées téléphoniques
- commune avec lieu exact (si possible avec lieu-dit ou adresse précise)
- types de dégâts (terrains agricoles, habitation...)
- enjeu (sanitaire, sécurité, économique...)
- moyens de protection mis en œuvre, le cas échéant

Un maire ou un président d'ACCA peut effectuer la demande pour autrui et ainsi regrouper plusieurs plaintes (dégâts poulaillers, divagation animal...). Dans ce cas, il est utile que toutes les personnes concernées soient mentionnées.

**Un constat sur place peut être nécessaire et selon le résultat de celui-ci, un arrêté préfectoral peut être pris pour destruction administrative d'individus de l'espèce mise en cause.**

---

### **Demandeur :**

NOM : ..... Prénom : .....

Profession ou fonction : .....

Demeurant au : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Adresse mail : .....

---

### **Identité de la victime des dégâts (si différente du demandeur) :**

NOM : ..... Prénom : .....

Profession ou fonction : .....

Demeurant au : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Adresse mail : .....

---

